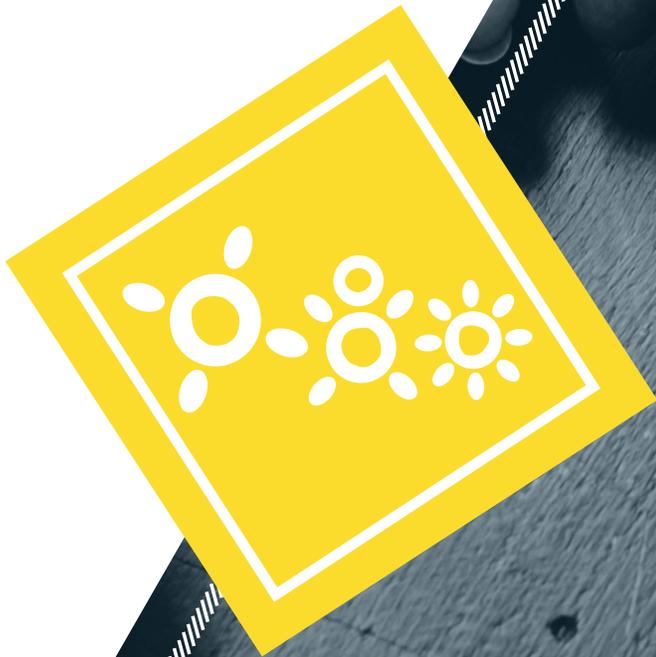


LES COMPÉTENCES- CLEFS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT

Pour une adaptation
des pratiques du secteur
de la justice, du travail
social et des forces de
sécurité en matière de
droits de l'enfant



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل



LES COMPÉTENCES-CLEFS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT

Pour accompagner l'enfant dans le respect de ses droits et de son intérêt supérieur, il est nécessaire que les professionnelles et professionnels de la protection de l'enfance soient adéquatement formés et possèdent les capacités et connaissances

pertinentes en matière de droit de l'enfant. Dans cette optique, le Bureau a conduit un travail de réflexion sur les compétences-clefs que devraient maîtriser les actrices et acteurs de la protection de l'enfance pour assurer une pratique adaptée aux droits de

l'enfant. Ce travail a mené à la détermination de référentiels de compétences pour le personnel de la justice, du travail social et des forces de sécurité, rassemblés ci-après dans cette synthèse.



LA NOTION DE COMPÉTENCE-CLEF

Le terme «compétence» englobe l'ensemble des connaissances, expériences, aptitudes et comportements requis pour avoir un rendement efficace dans un emploi, un rôle ou une situation. Les compétences représentent un ensemble de caractéristiques, attitudes, capacités ou comportements qu'une personne possède ou peut acquérir¹.

d'accomplir une tâche spécifique ou d'agir adéquatement dans une situation particulière (ex. : comprendre les besoins de l'enfant, prendre une décision adaptée en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant, etc.).

Ainsi, on pourrait définir le terme de «compétence» comme «la capacité à faire quelque chose grâce à ses connaissances, habiletés et attitudes».

On peut distinguer les **compétences personnelles**, c'est-à-dire les qualités humaines intrinsèques ou les aptitudes requises de façon générale pour être admis dans une profession (ex. : l'intégrité, la diplomatie, etc.), des **compétences techniques**, qui permettent

Le terme de compétence regroupe en effet trois types de savoirs :

- Le **savoir**, qui correspond aux connaissances
- Le **savoir-faire**, qui correspond à la capacité d'agir sur la base de ses

connaissances et de les appliquer de manière concrète (synonyme d'habileté)

- Le **savoir-être**, qui correspond à l'ensemble des qualités, attitudes et comportements qui permettent de mettre en valeur ces compétences; il peut être inné ou s'acquérir en suivant une formation ou avec l'expérience.

C'est l'addition de ces compétences qui permet d'avoir un ensemble cohérent et complet pour qu'une professionnelle ou un professionnel puisse véritablement jouer son rôle, notamment dans l'adaptation de ses pratiques aux droits de l'enfant.

L'identification de compétences-clefs dans un secteur consiste à dresser une liste des compétences professionnelles devant être acquises afin de pouvoir accomplir des tâches de la façon la plus satisfaisante qui soit, tout en les définissant selon une analyse rigoureuse de la situation de travail. Une attention particulière doit être portée à la formulation, afin que le langage soit adapté, mais aussi que la compétence et sa description couvrent les trois types de savoirs selon une grille cohérente.



1. En référence à la définition de l'Interagency Working Group on Emergency Capacity Building dans *Humanitarian Competencies Study*, 2006.

POURQUOI DÉFINIR DES COMPÉTENCES-CLEFS ?

L'établissement d'un référentiel de compétences clair peut s'avérer très utile et permettre, par exemple, aux instances chargées de l'embauche de mieux évaluer les qualités que doivent posséder les candidates et candidats, et aux superviseuses et superviseurs d'accompagner leur personnel dans le renforcement de leurs capacités pour optimiser leurs performances.

Des compétences-clefs bien définies permettent également d'alimenter les programmes d'enseignement et de mesurer les changements que les formations devraient générer dans l'accompagnement des enfants et leur parcours au contact du système de protection. Elles permettent également de constituer une norme dans la prestation des services, pour

mieux protéger le public, évaluer les services, réformer les façons de faire et, dans notre cas, de replacer l'expérience et l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de l'organisation du travail et des services. L'adoption d'un référentiel de compétences-clefs permet à un corps professionnel de structurer et de normaliser son intervention auprès de l'enfant.



COMMENT CES COMPÉTENCES-CLEFS SONT-ELLES DÉFINIES ?

Le processus de définition et d'adoption d'un référentiel de compétence-clefs suit une approche constructive, fondée sur la mise en perspective et le partage d'expérience. Le fruit de cette démarche permet de faire évoluer la réflexion au fur et à mesure et de définir une grille

de compétences complète et applicable à tous et à toutes.

Pour établir ces compétences-clefs, le Bureau international des droits des enfants a organisé et participé à une série d'ateliers dans différents pays regroupant des spécialistes

et parties prenantes des différents métiers concernés. Ces rencontres ont rassemblé un grand nombre de partenaires locaux et internationaux directement concernés par les droits de l'enfant sur une période de plus de dix ans.



PLUS DE
500

représentantes et représentants
des forces de sécurité, des systèmes
de justice et du travail social



PLUS DE
95

institutions et écoles²



45

pays
impliqués dans le processus²

Ces ateliers ont permis de produire trois référentiels de compétences-clefs, chacun dédié à un secteur professionnel : les forces de sécurité, les magistrats et magistrats ainsi que les travailleuses et travailleurs sociaux. Ces référentiels ont ainsi été mis à la disposition des

partenaires en vue de faciliter l'intégration de l'approche par compétences en matière de droits de l'enfant dans les cadres de formation des pays intéressés. Ainsi, le Bureau a accompagné les institutions de formation professionnelle des forces de sécurité, du travail social et de la justice dans

une trentaine de pays en vue de revoir les curricula de formation initiale et continue pour intégrer des cours obligatoires et permanents axés sur la pratique et l'acquisition de compétences-clefs favorisant des interventions plus adaptées aux enfants.

2. Pour consulter la liste exhaustive des ateliers, pays et partenaires, se reporter aux annexes du présent document.

UNE APPROCHE GLOBALE POUR MIEUX RESPECTER LES DROITS DE L'ENFANT

L'approche par compétences-clefs permet de renforcer efficacement les capacités des professionnelles et professionnels en matière de droits de l'enfant. Bien que le canevas de compétences varie d'un corps de métier à l'autre, il existe un socle commun que l'on retrouve pour toutes les

professions du système de protection de l'enfant. En matière de respect et d'application des droits de l'enfant, tous les métiers impliqués ont un rôle essentiel à jouer dans le parcours de l'enfant. Tous ont le même objectif final, quel que soit le domaine d'intervention : préserver l'intérêt supérieur

de l'enfant. Il est donc important que les professionnelles et professionnels qui interviennent auprès d'un enfant agissent selon une méthodologie établie afin de prendre en compte ses besoins spécifiques, et s'assurer de respecter ses droits à tous les niveaux dans leurs interventions.

Présenter ensemble les compétences-clefs de différents secteurs professionnels permet de se rendre compte de la similarité des connaissances, habiletés et attitudes nécessaires à la protection de l'enfant, appuyant l'importance d'une collaboration soutenue.



LES COMPÉTENCES-CLEFS DES FORCES DE SÉCURITÉ, POLICIERS ET GENDARMES TRAVAILLANT AVEC LES ENFANTS



Voici les six compétences-clefs permettant d'adapter la pratique des forces de sécurité aux droits de l'enfant. Les tableaux ci-après déclinent chacune de ces compétences en savoirs, savoir-être et savoir-faire.

COMPÉTENCE 1

Connaissance, promotion et mise en pratique des droits de l'enfant

COMPÉTENCE 2

Connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de la déontologie

COMPÉTENCE 3

Connaissance de l'enfant

COMPÉTENCE 4

Interactions et communication avec l'enfant et les acteurs et actrices de son milieu familial et communautaire

COMPÉTENCE 5

Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention

COMPÉTENCE 6

Utilisation efficace des outils de travail adaptés aux enfants

SAVOIR

COMPÉTENCE 1

Connaissance, promotion et mise en pratique des droits de l'enfant

- Les quatre principes fondamentaux des droits de l'enfant;
- Les concepts et notions de la protection de l'enfant;
- Les principaux instruments de promotion des droits de l'enfant;
- Le cadre normatif et législatif national;
- Le cadre normatif international :
 - › Conventions
 - › Protocoles
 - › Chartes / pactes
 - › Directives
 - › Principes directeurs
 - › Accords bilatéraux et multilatéraux

COMPÉTENCE 2

Connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de la déontologie

- Définition des valeurs inhérentes à la protection des droits de l'enfant;
- Connaissance des droits des enfants;
- Connaissance des textes législatifs en relation avec l'enfant;
- Définition de l'éthique;
- Définition du code de déontologie;
- Connaissance des notions de dignité, d'intégrité et de participation de l'enfant;
- Vocabulaire approprié;
- Connaissance du principe de non-discrimination;
- Connaissance des règles de confidentialité.

COMPÉTENCE 3

Connaissance de l'enfant

- Les différentes phases du développement de l'enfant;
- Les facteurs déterminants;
- Les différents comportements des enfants en situation spécifique;
- Les différents comportements à adopter par le policier ou la policière;
- Les stratégies d'intervention.

COMPÉTENCE 4

Interactions et communication avec l'enfant et les acteurs et actrices de son milieu familial et communautaire

- Les caractéristiques de l'enfant : victime, témoin, en contact ou en conflit avec la loi, etc.;
- Les techniques d'entrevue adaptées aux conditions de l'enfant (âge, sexe, etc.);
- Les techniques de communication avec les acteurs et actrices du milieu de l'enfant;
- Les relations entre l'enfant et les acteurs et actrices de son milieu;
- L'état des lieux (Culture, tradition);
- Le vocabulaire approprié;
- Ses limites personnelles et professionnelles;
- Les autres ressources internes;
- Les structures sociales existantes et leurs missions.

COMPÉTENCE 5

Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention

- Identification des acteurs et actrices, intervenants et intervenantes et structures ainsi que de leurs missions;
- Connaître la référence aux procédures, protocole et outils;
- Connaître la valeur ajoutée à l'approche intégrée;
- Connaissance des règles de tenue d'une réunion ou de l'animation;
- Connaître les bienfaits du réseautage et les principes de l'approche communautaire.

COMPÉTENCE 6

Utilisation efficace des outils de travail adaptés aux enfants

- Les techniques d'enquête adaptées aux enfants;
- Les éléments matériels de preuve spécifiques aux enfants (enfants victimes et témoins d'actes criminels);
- Lois et règlements sur les droits de l'enfant (Code pénal, Code de procédure pénale);
- Les formulaires spécifiques aux enfants utilisés par les forces de l'ordre;
- L'intérêt supérieur de l'enfant;
- Diversion et alternative à l'incarcération;
- Dispositions légales concernant les mineurs (garde à vue);
- Lois spécifiques aux mineurs.

SAVOIR-FAIRE

1

- Expliquer et appliquer les quatre principes fondamentaux des droits de l'enfant;
- Distinguer les concepts et notions de la protection de l'enfant;
- Identifier et appliquer auprès des cibles les bons instruments de promotion selon les acteurs et actrices concernés;
- Mener des plaidoyers;
- Définir les cadres normatifs internationaux et nationaux.

2

- Promouvoir et diffuser ces valeurs;
- Distinguer l'éthique de la déontologie;
- Reconnaître les règles d'éthique compatibles avec les droits de l'enfant;
- Prendre une décision éthique;
- Gérer l'information;
- S'occuper de l'information et des communications avec les médias.

3

- Valider l'étape du développement dans laquelle se trouve l'enfant;
- Distinguer le problème dont il s'agit à partir d'indices présentés par l'enfant;
- Choisir l'intervention la mieux adaptée et la mettre en œuvre au regard de l'intérêt supérieur de l'enfant;
- Définir les différents comportements à adopter par le policier ou la policière;
- Réagir adéquatement au comportement de l'enfant;

4

- Distinguer la situation de l'enfant et celle des acteurs et actrices de son milieu;
- Identifier la stratégie de communication appropriée à la situation de l'enfant : victime, enfant en besoin de protection, enfant témoin ou enfant en conflit avec la loi, etc.;
- Établir un climat de confiance;
- Organiser un environnement sensible, adapté et centré sur l'enfant;
- S'exprimer en des termes adaptés à l'âge et au niveau de compréhension;
- Développer des contacts avec les acteurs et actrices du milieu et de l'environnement de l'enfant.

5

- Créer, utiliser et maintenir un réseau;
- Choisir la ou les ressources et les acteurs et actrices obligatoires ou facultatifs;
- Utiliser adéquatement la bonne référence, la bonne procédure, le bon protocole;
- Créer et maintenir de bonnes relations avec tous les intervenants et intervenantes partenaires;
- Créer et faire fonctionner un réseau de communication;
- Utiliser les complémentarités dans une approche intégrée;
- Organiser et animer une réunion et assurer un suivi;
- Diffuser les informations et ressources nécessaires.

6

- Appliquer les techniques d'enquête adaptées aux enfants;
- Interpeller et/ ou arrêter un mineur ou une mineure selon les procédures;
- Distinguer la détention des adultes de celle des enfants, de même que celle des filles de celle des garçons;
- Recueillir et conserver des éléments de preuve en fonction des spécificités des droits de l'enfant;
- Identifier les dispositions légales relatives à la situation de l'enfant;
- Rédiger les formulaires spécifiques aux enfants;
- Manipuler les objets de sécurité.

SAVOIR-ÊTRE

COMPÉTENCE 1

Connaissance, promotion et mise en pratique des droits de l'enfant

- Capacité de discernement
- Capacité d'analyse
- Rigueur
- Pragmatisme
- Objectivité
- Esprit d'ouverture

COMPÉTENCE 2

Connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de la déontologie

- Respect
- Cohérence
- Intégrité
- Engagement
- Introspection
- Jugement
- Discernement
- Ouverture d'esprit
- Impartialité

COMPÉTENCE 3

Connaissance de l'enfant

- Accueil
- Flexibilité
- Ouverture d'esprit
- Sens de l'analyse
- Objectivité
- Empathie
- Créativité
- Attention/curiosité

COMPÉTENCE 4

Interactions et communication avec l'enfant et les acteurs et actrices de son milieu familial et communautaire

- Respect
- Courtoisie
- Finesse
- Perspicacité
- Sensibilité
- Capacité à se départir de ses préjugés
- Accueil
- Professionnalisme
- Empathie
- Écoute active

COMPÉTENCE 5

Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention

- Respect
- Ouverture d'esprit
- Flexibilité
- Transparence
- Créativité
- Discrétion
- Diplomatie
- Capacité à effectuer un bon plaidoyer

COMPÉTENCE 6

Utilisation efficace des outils de travail adaptés aux enfants

- Respect
- Jugement
- Discernement
- Discrétion
- Neutralité
- Empathie
- Patience
- Rigueur
- Analyse
- Disponibilité



LES COMPÉTENCES-CLEFS DU TRAVAIL SOCIAL EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT



Voici les sept compétences-clefs permettant d'adapter la pratique des travailleuses et travailleurs sociaux aux droits de l'enfant. Les tableaux ci-après déclinent chacune de ces compétences en savoirs, savoir-être et savoir-faire.

COMPÉTENCE 1

Promouvoir et appliquer les droits de l'enfant

COMPÉTENCE 2

Intervenir avec éthique et dans le respect des règles déontologiques

COMPÉTENCE 3

Interagir et communiquer efficacement avec l'enfant

COMPÉTENCE 4

Pouvoir adapter l'intervention aux besoins et à la situation de l'enfant

COMPÉTENCE 5

Collaborer avec les autres acteurs et actrices et coordonner les interventions

COMPÉTENCE 6

Utiliser adéquatement les instruments de travail propres au travail social

COMPÉTENCE 7

Communiquer et travailler avec les familles, les groupes et les communautés

SAVOIR

COMPÉTENCE 1

Promouvoir et appliquer les droits de l'enfant

- Comprendre les implications pratiques liées aux quatre principes directeurs de la CDE
- Comprendre les concepts de promotion et de protection de l'enfant ; de système de protection de l'enfant
- Connaître le cadre législatif international (lois et les normes) de promotion et de protection des droits de l'enfant (incluant la législation sur la justice des personnes mineures)
- Connaître les cadres légaux et institutionnels de promotion et de protection de l'enfant en vigueur au niveau local
- Pour l'intervenant-e, connaître ses besoins d'actualisation des connaissances et de formation
- Connaître les sources d'information et les programmes de formation continue

COMPÉTENCE 2

Intervenir avec éthique et dans le respect des règles déontologiques

- Connaître les valeurs éthiques et les règles déontologiques applicables au travail social auprès des enfants
- Connaître les cadres normatifs nationaux et internationaux relatifs à l'exercice de professions liées au travail social avec les enfants
- Connaître le Code de déontologie ou Code de conduite en travail social, le cas échéant
- Connaître les notions de dignité, d'intégrité, d'égalité, de sécurité, de transparence, de confidentialité et d'imputabilité
- Connaître les normes et codes internes applicables à la structure d'affectation

COMPÉTENCE 3

Interagir et communiquer efficacement avec l'enfant

- Connaître les techniques d'entrevue et les stratégies de communication spécifiques aux interventions avec les enfants
- Comprendre les règles régissant les témoignages d'enfants et les procédures requises
- Comprendre le contexte socioculturel et familial de l'enfant
- Connaître les mesures d'accommodements disponibles pour les enfants aux prises avec des situations particulières

COMPÉTENCE 4

Pouvoir adapter l'intervention aux besoins et à la situation de l'enfant

- Connaître les principales caractéristiques et besoins rattachés aux grandes phases du développement de l'enfant
- Connaître les diverses dimensions du développement de l'enfant
- Connaître les facteurs susceptibles d'influencer positivement et négativement le développement de l'enfant
- Connaître les déterminants de la santé mentale et du bien-être psychosocial selon une approche holistique et systémique
- Connaître les facteurs de discrimination et les mesures à mettre en place pour pallier les discriminations
- Connaître les profils d'enfants en situation de vulnérabilité et leurs principales caractéristiques (victimes, témoins, en conflit avec la loi et les enfants vivant des situations à risques pour leur développement)
- Connaître les différents abus et violences commis sur les enfants (incluant les violences à caractère sexiste)
- Connaître les éléments à prendre en compte dans la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant
- Connaître les techniques de résolution de conflit et de médiation (niveau individuel)
- Connaître les mesures extrajudiciaires et les alternatives à la détention
- Connaître les techniques d'animation de groupes et les techniques de conduite d'entretiens familiaux
- Connaître les étapes du processus de réadaptation et leurs paramètres
- Connaître les techniques de collecte d'informations
- Connaître les paramètres de l'enquête sociale et les composantes d'un plan d'intervention

COMPÉTENCE 5

Collaborer avec les autres acteurs et actrices et coordonner les interventions

- Connaître les secteurs impliqués dans le système de protection des enfants et les services offerts dans chacun des secteurs incluant les autres services sociaux, le réseau communautaire et les services décentralisés
- Connaître et comprendre les rôles, et les limites sectorielles ainsi que, les points de convergence et les chevauchements intersectoriels
- Connaître les mesures extrajudiciaires et leurs conditions d'application
- Connaître les personnes-ressources clefs travaillant dans les différents services sectoriels
- Connaître les modes opératoires en vigueur et les outils relatifs au processus et modalités d'accompagnement et de référencement d'un enfant
- Connaître les spécificités de l'approche intégrée dans l'accompagnement des enfants et sa valeur ajoutée

COMPÉTENCE 6

Utiliser adéquatement les instruments de travail propres au travail social

- Comprendre le référentiel légal et normatif, et les politiques nationales applicables à la protection des enfants et à la justice des personnes mineures
- Connaître les outils (formulaires) de gestion des cas impliquant un enfant (outils statistiques, plan d'intervention, rapports de suivi, rapport d'évaluation, etc.)
- Connaître les systèmes de gestion de données multisectorielles sur la protection de l'enfant
- Connaître les modalités d'archivage et de gestion des informations relatives aux enfants accompagnés

COMPÉTENCE 7

Communiquer et travailler avec les familles, les groupes et les communautés

- Connaître les techniques et stratégies d'intervention et de communication avec les groupes
- Connaître le contexte socioculturel, les ressources formelles et informelles, et les leaders communautaires
- Connaître les outils de collecte de données et les outils d'évaluation et de diagnostics communautaires
- Connaître les techniques de résolution de conflits et de médiation (niveau collectif)
- Connaître les actions et techniques de prévention
- Connaître les actions et techniques de plaidoyer et de sensibilisation
- Connaître les techniques de formation
- Connaître les indices de vulnérabilité au sein de la famille et de la communauté
- Connaître les structures-clefs de la société civile et les leaders communautaires



SAVOIR-FAIRE

COMPÉTENCE 1

Promouvoir et appliquer les droits de l'enfant

- Expliquer et mettre en pratique les quatre principes directeurs de la CDE et les droits de l'enfant
- Expliquer et communiquer sur les implications du respect des droits de l'enfant
- Expliquer et appliquer les prescriptions prévues dans les textes législatifs internationaux, régionaux et nationaux sur les droits de l'enfant et la justice des personnes mineures
- Participer à de la formation continue et au recyclage de ses connaissances sur les droits de l'enfant

COMPÉTENCE 2

Intervenir avec éthique et dans le respect des règles déontologiques

- Expliquer l'éthique et les règles déontologiques applicables au travail social
- Expliquer les notions dignité, d'intégrité, d'égalité, de sécurité, de transparence, de confidentialité et d'imputabilité
- Comprendre et adopter un comportement et des attitudes éthiques et respectueuses des règles déontologiques notamment le respect de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité pour tous les enfants
- Comprendre pourquoi et rendre compte des actions posées à l'égard des enfants

COMPÉTENCE 3

Interagir et communiquer efficacement avec l'enfant

- Utiliser efficacement les techniques d'entrevue et les stratégies de communication spécifiques aux interventions avec des enfants
- Prendre en compte le contexte familial et socioculturel de l'enfant dans la communication
- Créer une relation et un climat de confiance avec l'enfant
- Adopter un comportement et des attitudes adaptés aux caractéristiques de l'enfant
- Identifier et utiliser les mesures d'accommodements nécessaires aux particularités de l'enfant

COMPÉTENCE 4

Pouvoir adapter l'intervention aux besoins et à la situation de l'enfant

- Utiliser adéquatement les concepts et connaissances apprises sur les différents profils et sur le développement de l'enfant
- Identifier et appliquer adéquatement les techniques et stratégies d'intervention centrées sur l'enfant, respectueuses de son intérêt supérieur et adaptées à son niveau de développement, à ses besoins, à sa situation et à ses sexespecificités
- Créer un environnement sensible et adapté à l'enfant
- Utiliser efficacement les techniques de résolution des conflits et de médiation (niveau individuel)
- Appliquer adéquatement les mesures extra-judiciaires et les alternatives à la détention
- Utiliser adéquatement les techniques d'animation de groupes
- Comprendre les caractéristiques des étapes du processus de réadaptation et prendre ces étapes en compte dans le plan d'intervention
- Comprendre le contenu et la finalité de l'enquête sociale
- Réaliser des enquêtes sociales pertinentes et respectueuses des droits de l'enfant
- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement pertinents
- Travailler efficacement avec la famille de l'enfant toutes les fois où cela est possible en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant

COMPÉTENCE 5

Collaborer avec les autres acteurs et coordonner les interventions

- Prendre en compte, dans la pratique, des rôles et attributions respectives des secteurs impliqués dans le système de protection des enfants, des services offerts par chacun des secteurs et des limites inhérentes à chaque secteur
- Utiliser un répertoire actualisé des personnes-ressources et des services disponibles au niveau local, régional et national.
- Concevoir, développer et utiliser efficacement une cartographie des acteurs du système de protection, des personnes-ressources et des services disponibles
- Travailler en collaboration avec les personnes-ressources clefs des différents services sectoriels
- Expliquer, appliquer et faire la promotion des modes opératoires en vigueur et les outils relatifs au processus et modalités d'accompagnement et de référencement
- Faire la promotion de l'importance du rôle des intervenants sociaux et des intervenantes sociales au sein du système de protection
- Comprendre la valeur ajoutée et utiliser l'approche intégrée dans l'accompagnement des enfants
- Utiliser adéquatement les systèmes de gestion de données multisectorielles sur la protection de l'enfant

COMPÉTENCE 6

Utiliser adéquatement les instruments de travail propres au travail social

- Créer, au besoin, des outils de gestion de cas pertinents
- Utiliser adéquatement les outils de gestion de cas (outils statistiques, plan d'intervention, rapports de suivi, rapport d'évaluation, rapports d'activités, etc.)
- Gérer les informations et archiver les dossiers relatifs au cas impliquant un enfant dans le respect des droits de l'enfant
- Utiliser adéquatement et conformément aux droits des enfants les accessoires et équipements lors des interventions impliquant un enfant
- Utiliser adéquatement les documents normatifs sur la protection et les droits des enfants

COMPÉTENCE 7

Communiquer et travailler avec les familles, les groupes et les communautés

- Appliquer les techniques et stratégies d'intervention et de communication au sein des groupes
- Adapter les interventions au contexte socioculturel de l'enfant
- Influencer et travailler efficacement avec les leaders communautaires
- Utiliser efficacement les outils de collecte de données et les outils d'évaluation et de diagnostic communautaires
- Utiliser efficacement les techniques de résolution de conflits de médiation (niveau collectif)
- Identifier et mettre en œuvre les actions et techniques de prévention pertinentes et efficaces
- Identifier et mettre en œuvre les actions et techniques de plaidoyer et de sensibilisation pertinentes et efficaces
- Utiliser adéquatement les techniques de formation
- Détecter les situations de vulnérabilité au sein des familles et des communautés affectant ou susceptible d'affecter les enfants
- Proposer et mettre en œuvre des stratégies de protection efficace impliquant les familles et les communautés
- Intervenir efficacement avec les groupes et les communautés pour le bien-être et une meilleure protection de l'enfant et des enfants



© pch.vector / Freepik

SAVOIR-ÊTRE

QUALITÉS ET APTITUDES

- Motivation
- Assurance (Assertivité)
- Disponibilité
- Rigueur
- Pragmatisme
- Ouverture d'esprit
- Respect d'autrui
- Intégrité et transparence
- Engagement
- Introspection
- Impartialité
- Flexibilité
- Créativité

- Curiosité
- Professionnalisme
- Discretion
- Humilité
- Perspicacité

HABILETÉS

- Discernement
- Capacité à prendre des décisions
- Capacité d'adaptation
- Sens de l'analyse
- Empathie
- Grande capacité d'écoute
- Sens de la diplomatie
- Patience
- Habiletés relationnelles et communicationnelles
- Sens de l'observation
- Sens de l'initiative
- Travail d'équipe

Voici les six compétences-clefs permettant d'adapter la pratique des procureures et procureurs et des juges aux droits de l'enfant. Les tableaux ci-après déclinent chacune de ces compétences en savoirs, savoir-être et savoir-faire.

LES COMPÉTENCES-CLEFS DES PROCUREURES, PROCUREURS ET DES JUGES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT



COMPÉTENCE 1

Interagir et communiquer de manière adéquate avec l'enfant

COMPÉTENCE 2

Adapter les procédures relatives à l'enfant selon ses besoins, son niveau de développement et son contexte

COMPÉTENCE 3

Interpréter les règles de droit en recourant à la jurisprudence et aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'enfant

COMPÉTENCE 4

Agir pour la promotion et la protection effective des droits de l'enfant

COMPÉTENCE 5

Optimiser la collaboration avec les actrices et acteurs formels et informels des systèmes de protection pour enfants

COMPÉTENCE 6

Intervenir avec éthique et respecter la déontologie judiciaire appliquée à l'enfant

SAVOIR

SAVOIRS TRANSVERSAUX

- Connaître les différentes étapes du développement de l'enfant ainsi que ses besoins
- Connaître la typologie des violences et l'impact de ces violences sur les filles et les garçons

COMPÉTENCE 1

Interagir et communiquer de manière adéquate avec l'enfant

- Connaître les techniques de communication (langage verbal et non verbal) efficaces et adaptées aux enfants
- Connaître les techniques d'écoute active
- Connaître les garanties procédurales relatives à l'audition d'un enfant

COMPÉTENCE 2

Adapter les procédures relatives à l'enfant selon ses besoins, son niveau de développement et son contexte

- Connaître les procédures judiciaires nationales existantes relatives à l'enfant ainsi que les normes et principes internationaux
- Connaître les règles relatives à la police de l'audience appliquées à l'enfant
- Connaître les mesures prises pour prévenir les violations des droits de l'enfant
- Connaître les mesures alternatives aux poursuites pénales et à la détention
- Connaître les garanties procédurales applicables à la procédure impliquant l'enfant

COMPÉTENCE 3

Interpréter les règles de droit en recourant à la jurisprudence et aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'enfant

- Connaître les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'enfant et à la justice pour enfant
- Connaître la jurisprudence nationale, régionale et internationale en matière de droits de l'enfant
- Connaître le cadre institutionnel de justice pour enfants dans le système de protection
- Comprendre les notions d'intérêt supérieur de l'enfant et de participation de l'enfant aux décisions le concernant
- Connaître les mesures alternatives disponibles

COMPÉTENCE 4

Agir pour la promotion et la protection effective des droits de l'enfant

- Connaître les lois et normes internationales relatives aux droits de l'enfant
- Connaître les difficultés de mise en pratique des droits de l'enfant dans son contexte spécifique (pays, culture...)
- Connaître les quatre principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant et leur application concrète dans la pratique judiciaire

COMPÉTENCE 5

Optimiser la collaboration avec les actrices et acteurs formels et informels des systèmes de protection pour enfants

- Connaître tous les actrices et acteurs des systèmes de justice et de protection de l'enfant formels et informels
- Connaître leurs mandats, rôles, attributions, ainsi que leur degré d'implication dans les systèmes de justice et de protection de l'enfant
- Connaître son propre champ de compétences et les limites de ses fonctions
- Connaître l'approche multisectorielle intégrée, son degré d'application dans les systèmes de protection et de justice pour enfants, et les différents modes opératoires et outils qu'elle offre
- Connaître les mécanismes de collaboration (ententes, protocoles, procédures...) entre les actrices et acteurs

COMPÉTENCE 6

Intervenir avec éthique et respecter la déontologie judiciaire appliquée à l'enfant

- Comprendre les valeurs éthiques liées à l'exercice des différentes professions liées à la protection de l'enfance
- Comprendre les règles déontologiques liées à l'exercice de la profession de magistrat spécialisé pour les enfants
- Connaître les sanctions applicables en cas de non-respect de l'éthique et la déontologie

SAVOIR-FAIRE

SAVOIR-FAIRE TRANSVERSAUX

- Savoir transmettre et expliquer des informations importantes de façon simple et adaptée à l'enfant, à sa famille et aux autres actrices et acteurs formels et informels : notamment les droits de l'enfant, la procédure judiciaire, le rôle des magistrats, le sens des décisions et les mesures prises
- Prendre le temps de s'assurer que tous ces actrices et acteurs ont bien compris

COMPÉTENCE 1

Interagir et communiquer de manière adéquate avec l'enfant

- Savoir utiliser des techniques d'écoute et de communication efficaces et adaptées à l'enfant ou à la famille
- Savoir adapter la conduite d'une audition ou d'un entretien lorsqu'il s'agit d'un enfant
- Savoir fixer le cadre adéquat pour favoriser le dialogue avec l'enfant et la famille
- Savoir créer un cadre protecteur et recevoir l'enfant et sa famille ou tuteurs dans un environnement institutionnel adapté
- Savoir adapter le mode d'écoute et de communication aux circonstances de l'enfant et à son niveau de développement
- Savoir tenir compte de l'environnement et du contexte dans lequel évolue l'enfant

COMPÉTENCE 2

Adapter les procédures relatives à l'enfant selon ses besoins, son niveau de développement et son contexte

- Savoir comment identifier la situation particulière de chaque enfant et favoriser la mise en place de mesures et de procédures adaptées
- Identifier et savoir utiliser les différents services en charge de l'évaluation (enquête sociale) et de la prestation de services (médecin, etc...)
- Favoriser une participation significative et respectueuse de l'enfant dans chacune des étapes de la procédure

COMPÉTENCE 3

Interpréter les règles de droit en recourant à la jurisprudence et aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'enfant

- Savoir interpréter et appliquer la jurisprudence et les différents instruments juridiques
- Savoir appréhender les droits de l'enfant dans leur dimension interdisciplinaire et holistique
- Savoir déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant et le mettre en pratique de façon adaptée en conciliant et interprétant les lois
- Être capable d'innover
- Prendre des décisions motivées en interprétant les textes nationaux régionaux et internationaux relatifs à l'enfant
- Savoir actualiser ses connaissances (réforme législative, adoption de nouveaux instruments internationaux, jurisprudence, etc...)

COMPÉTENCE 4

Agir pour la promotion et la protection effective des droits de l'enfant

- Veiller à garantir les règles procédurales dans le respect des droits de l'enfant (huis clos, vidéo, assistance juridique, participation...)
- Savoir adapter les mesures prises dans ce sens en tenant compte du contexte spécifique de l'enfant et de ses besoins
- Savoir travailler en réseau et prendre des initiatives auprès des acteurs et actrices et ressources disponibles pour la réalisation des droits de l'enfant dans le système de justice et de protection
- Savoir comment favoriser une participation significative et respectueuse de l'enfant dans chacune des étapes de la procédure
- Savoir appliquer les principes directeurs des droits de l'enfant à toutes les étapes de la procédure (survie et développement, participation, non-discrimination, intérêt supérieur)
- Savoir réévaluer la situation de l'enfant ainsi que les décisions prises

COMPÉTENCE 5

Optimiser la collaboration avec les actrices et acteurs formels et informels des systèmes de protection pour enfants

- Être capable d'identifier les acteurs et actrices et structures-clefs des systèmes de justice et de protection de l'enfant
- Être capable de communiquer et d'interagir avec les différents acteurs et actrices des systèmes de justice et de protection de l'enfant
- Jouer pleinement son rôle dans l'opérationnalisation des procédures et approches intégrées concernant le parcours de l'enfant tout au long du processus judiciaire ou extra-judiciaire
- Établir et maintenir des liens avec l'ensemble des acteurs et actrices pour créer un cadre favorable et durable de collaboration
- Faciliter la concertation des services et mécanismes
- Proposer des solutions innovantes et adaptées à la situation de chaque enfant

COMPÉTENCE 6

Intervenir avec éthique et respecter la déontologie judiciaire appliquée à l'enfant

- Intégrer et appliquer les principes et normes d'éthique ou de déontologie judiciaires appliquées à l'enfant, en tenant compte des normes internationales pertinentes
- Intégrer, apprécier et prendre en compte la participation de l'enfant
- Traiter avec professionnalisme et diligence les affaires impliquant un enfant
- Savoir comment partager de manière appropriée les informations concernant l'enfant et veiller au respect de sa vie privée
- Savoir comment agir face à un manquement déontologique dans les cas impliquant un enfant



SAVOIR-ÊTRE

SAVOIR-ÊTRE TRANSVERSAUX

- Faire preuve d'humilité • Faire preuve de patience • Faire preuve d'empathie • Être respectueux d'autrui
- Faire preuve d'ouverture d'esprit • Faire preuve de flexibilité et de capacité d'adaptation • Démontrer sa créativité

COMPÉTENCE 1

Interagir et communiquer de manière adéquate avec l'enfant

- Se mettre en position d'écoute bienveillante de l'enfant
- Rester attentif à l'enfant
- Maîtriser ses émotions
- Être capable de se départir de ses préjugés
- Faire preuve d'auto-critique

COMPÉTENCE 2

Adapter les procédures relatives à l'enfant selon ses besoins, son niveau de développement et son contexte

- Faire preuve de curiosité
- Avoir la capacité d'adaptation (aux situations et circonstances)
- Être à l'écoute des bonnes pratiques et apprendre de ses propres expériences

COMPÉTENCE 3

Interpréter les règles de droit en recourant à la jurisprudence et aux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'enfant

- Être sensible à la cause de l'enfant
- Faire preuve de curiosité
- Faire preuve de rigueur et de persévérance
- Avoir la capacité d'analyse et de synthèse

COMPÉTENCE 4

Agir pour la promotion et la protection effective des droits de l'enfant

- Avoir l'engagement et la conviction de sa responsabilité dans le système de protection de l'enfant
- Être réactif et vigilant

COMPÉTENCE 5

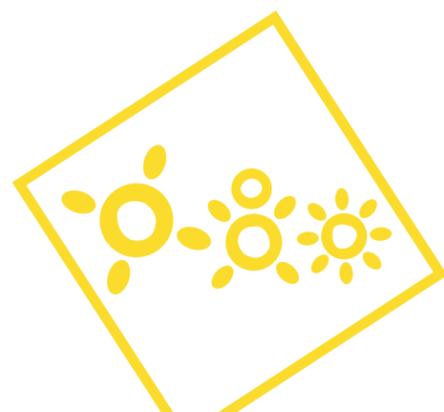
Optimiser la collaboration avec les actrices et acteurs formels et informels des systèmes de protection pour enfants

- Avoir le sens de la communication et du relationnel
- Avoir l'esprit d'équipe
- Faire preuve de discernement
- Se montrer disponible
- Avoir la capacité de coordonner et prendre le leadership lorsque nécessaire

COMPÉTENCE 6

Intervenir avec éthique et respecter la déontologie judiciaire appliquée à l'enfant

- Faire preuve de rigueur
- Faire preuve d'authenticité
- Faire preuve d'intégrité, d'impartialité et d'indépendance
- Démontrer son engagement



ANNEXES

ATELIERS AYANT PERMIS L'ÉLABORATION DES COMPÉTENCES-CLEFS

2009 FORMATION ET PRATIQUES POLICIÈRES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT - Ouagadougou, Burkina Faso

Délégations provenant de 11 pays : Bénin, Burkina Faso, Canada, Côte d'Ivoire, Egypte, France, Mali, Niger République centrafricaine, Tchad et Togo.

Partenaires : Organisation internationale de la Francophonie, École nationale de Police du Burkina Faso et Francopol.

2010 RÉUNION DE TRAVAIL SUR LA FORMATION POLICIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE À L'APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE JUSTICE JUVÉNILE - Cotonou, Bénin

Délégations provenant de 10 pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, République du Congo, République centrafricaine, Sénégal et Togo.

Partenaires : Organisation internationale de la Francophonie, Francopol, Défense des enfants International, Save the Children et UNICEF Bénin.



2011 ATELIER D'EXPERTS SUR LA FORMATION DES AGENTS DES FORCES DE SÉCURITÉ AUX DROITS DE L'ENFANT EN AFRIQUE FRANCOPHONE - Dakar, Sénégal

Délégations provenant de 20 pays : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Bénin, Burkina Fao, Canada, Côte d'Ivoire, États-Unis, France, Italie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Pérou, République du Congo, Sénégal, Suède et Togo.

Partenaires : Organisation internationale de la Francophonie, Save the Children Suède et UNICEF.

ATELIER RÉGIONAL DE VALIDATION DES RESPONSABLES DE FORMATION DES FORCES DE SÉCURITÉ - Niamey, Niger

Délégations provenant de 15 pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Haïti, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo.

Partenaires : Organisation internationale de la Francophonie, Gouvernement du Niger, UNICEF et Save the Children Suède.



2012 4^e ATELIER DE RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES-CLEFS ADAPTÉES AUX DROITS DE L'ENFANT DANS LA FORMATION ET LA PRATIQUE DES POLICIERS ET GENDARMES EN AFRIQUE, AU MOYEN-ORIENT ET EN HAÏTI - Lomé, Togo

Délégations provenant de 24 pays : Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée, Haïti, Irak, Italie, Jordanie, Kenya, Maroc, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tchad, territoire Palestinien occupé et Togo.

Partenaires : Save the Children, Organisation internationale de la francophonie, UNICEF, République du Togo et WaO-Afrique.

2014 ATELIER RÉGIONAL SUR LES COMPÉTENCES-CLEFS ET LE RENFORCEMENT DES PRATICIENNES ET DES PRATICIENS DU DOMAINE SOCIAL POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE - Dakar, Sénégal

Délégations provenant de 7 pays : Bénin, Burkina Faso, Côte D'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal.

Partenaires : Terre des Hommes, UNICEF et Service Social International (SSI).

2013 INITIATIVE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA JUSTICE POUR MINEURS AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD, PARTICULIÈREMENT AUX UNITÉS DE POLICE SPÉCIALISÉES POUR LA PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT - Amman, Jordanie

Délégations provenant de 9 pays : Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Territoires palestiniens occupés, Tunisie et Yémen.

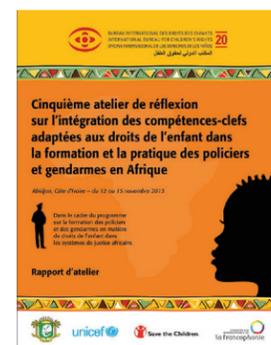
Partenaire : UNICEF.



2016 ATELIER DE RÉFLEXION RÉGIONALE SUR LES COMPÉTENCES-CLÉS ET LE RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE HUMAINE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - Cotonou, Bénin

Délégations provenant de 8 pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mauritanie, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

Partenaires : Terre des Hommes, UNICEF et Service Social International (SSI).



5^e ATELIER DE RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES-CLEFS ADAPTÉES AUX DROITS DE L'ENFANT DANS LA FORMATION ET LA PRATIQUE DES POLICIERS ET GENDARMES EN AFRIQUE - Abidjan, Côte d'Ivoire

Délégations provenant de 23 pays : Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie.

Partenaires : UNICEF, Save the Children, Organisation internationale de la francophonie et République de Côte d'Ivoire.

2018



ATELIER D'EXPERTS SUR LES COMPÉTENCES-CLEFS DU PERSONNEL DE JUSTICE - Ouagadougou, Burkina Faso

Délégations provenant de 18 pays : Bénin, Burkina Faso, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, France, Kenya, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Niger, Pérou, République démocratique du Congo, Sénégal, Suisse, Togo, Tunisie.

Partenaires : Organisation internationale de la Francophonie, Gouvernement du Burkina Faso, Child Helpline International, Défense des enfants, ECPAT France, ECPAT Luxembourg, Francopol, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Terre des Hommes, UNICEF.

UN MONDE OÙ CHAQUE ENFANT, FILLE OU GARÇON, JOUIT DE SES DROITS EN TOUTE ÉGALITÉ ET EN TOUTE CIRCONSTANCE.

SIÈGE SOCIAL

CANADA

805, rue Villeray, Montréal
(Québec) H2R 1J4
Tél. +1 514 932 7656
Télec. +1 514 932 9453
info@ibcr.org

BUREAUX SATELLITES

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

5^e étage immeuble
William's Residence
29-31 Avenue Roi Baudouin,
Gombe (Kinshasa)
Tél. +243 81 24 06 657

BURKINA FASO

Zone du Bois
03 BP 7041
Ouagadougou 03
Tél. +226 25 36 34 59

HONDURAS

Boulevard Morazán,
Torre Morazán - Torre 1,
Piso 12, Oficina 01
Tegucigalpa
Tél. +504 2203-6730

ISBN : 978-1-989688-03-8

SUIVEZ-NOUS SUR



WWW.IBCR.ORG



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل